

Aya Or & Argent annonce l'élection d'administrateurs

Montréal, Québec, le 21 juin 2024 - Aya Or & Argent Inc. (TSX : AYA; OTCQX : AYASF) (« Aya » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer que tous les candidats à l'élection au conseil d'administration nommés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ont été élus administrateurs d'Aya lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ("AGA") qui s'est tenue aujourd'hui.

Un total de 56 932 471 ou 48,92 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Aya à la date de clôture des registres étaient représentées en personne ou par procuration à l'AGA.

Les résultats détaillés sont les suivants :

Candidat au poste d'administrateur	Votes pour	% de votes pour	Votes contre	% de votes contre
Yves Grou	63 197 505	96,78 %	2 102 044	3,22 %
Ghislane Guedira Bennouna	65 277 972	99,97 %	21 578	0,03 %
Dr. Jürgen Hambrecht	63 050 646	96,56 %	2 248 903	3,44 %
Annie Torkia Lagacé	64 998 413	99,54 %	301 137	0,46 %
Benoit La Salle	60 105 559	92,05 %	5 193 991	7,95 %
Eloïse Martin	63 200 149	96,78 %	2 099 400	3,22 %
Nikolaos Sofronis	65 002 680	99,55 %	296 870	0,45 %
Robert Taub	65 001 645	99,54 %	297 905	0,46 %

La résolution visant à nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Société pour l'exercice en cours et à autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération a été approuvée :

Votes pour : 67 464 458 (99,95 %)
Votes ayant fait l'objet d'une abstention : 35 380 (0,05 %)

La résolution visant à approuver le régime d'options d'achat d'actions modifié et toutes les options d'achat d'actions non attribuées pouvant être émises aux termes de ce régime a été approuvée :

Votes pour : 49 984 940 (76,55 %)
Votes contre : 15 314 610 (23,45 %)

La résolution visant à approuver le régime d'unités d'actions faisant l'objet de restrictions modifié et toutes unités d'actions faisant l'objet de restrictions non attribuées pouvant être émises aux termes de ce régime a été approuvée :

Votes pour :	64 621 158 (98,96 %)
Votes contre :	678 391 (1,04 %)

La résolution visant à approuver le régime d'unités d'actions différées modifié et toutes unités d'actions différées non attribuées pouvant être émises aux termes de ce régime a été approuvée :

Votes pour :	46 540 322 (71,27 %)
Votes contre :	18 759 227 (28,73 %)

Et finalement, une résolution consultative et non contraignante concernant la rémunération des hauts dirigeants a été approuvée :

Votes pour :	62 892 118 (96,31 %)
Votes contre :	2 407 432 (3,69 %)

À propos d'Aya Or & Argent Inc.

Aya Or & Argent Inc. est un producteur d'argent canadien en pleine croissance qui exerce ses activités au Royaume du Maroc.

Aya est la seule société minière purement argentifère cotée à la Bourse de Toronto. Elle exploite la mine d'argent Zgounder à forte teneur et explore ses propriétés situées le long de l'Accident Sud-Atlasique à fort potentiel, dont plusieurs renferment d'anciennes mines productrices et des ressources historiques. En plus de ses actifs miniers marocains, Aya détient aussi le projet aurifère Tijirit situé en Mauritanie, qui avance à l'étape de l'étude de faisabilité.

L'équipe de direction d'Aya a pour objectif de maximiser la valeur pour ses actionnaires en ancrant la durabilité au cœur de ses opérations, de sa gouvernance et de ses plans de croissance financière.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web d'Aya à l'adresse www.ayagoldsilver.com.

Vous pouvez aussi communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Benoit La Salle, FCPA, MBA
Président et chef de la direction
Benoit.lasalle@ayagoldsilver.com

Alex Ball
Vice-président, Expansion de l'entreprise
et Relations avec les investisseurs
alex.ball@ayagoldsilver.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme certains énoncés qui constituent de l'information prospective au sens attribué à ce terme par les lois sur les valeurs mobilières applicables (« énoncés prospectifs »), qui reflètent les attentes de la direction quant à la croissance future et aux perspectives d'affaires d'Aya (y compris le calendrier et le développement de nouveaux gisements et le succès des activités d'exploration) et d'autres opportunités. Dans la mesure du possible, des termes tels que « plans », « s'attend à », « potentiel » et des expressions ou des énoncés à l'effet que certaines actions, certains événements ou résultats « pourraient » ou « devraient » se produire, « se réaliseront », « auront lieu »

ou seront « vraisemblablement » mis en œuvre ou atteints, ont été utilisés pour identifier l'information prospective. Bien que l'information prospective contenue dans le présent communiqué reflète les opinions actuelles de la direction en fonction des renseignements dont elle dispose actuellement et en fonction de ce qui, de l'avis de la direction, constitue des hypothèses raisonnables, Aya n'a pas la certitude que les résultats réels seront conformes à cette information prospective. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses, des opinions et des analyses faites par la direction en tenant compte de son expérience, de la conjoncture actuelle et de ses attentes quant aux futurs développements que la direction croit raisonnables et pertinents mais qui pourraient s'avérer inexacts. Ces hypothèses comprennent, entre autres, la capacité d'obtenir toutes les approbations gouvernementales requises, l'obtention des permis réglementaires pour les travaux sur le site, pour l'importation de biens et de machinerie et des permis d'emploi, l'exactitude des estimations de réserves minérales et de ressources minérales (incluant, sans s'y limiter, les estimations de tonnage et de teneur du minerai), le prix de l'argent, de l'or, du zinc et du plomb, les taux de change, les coûts du carburant et de l'électricité, la conjoncture économique future, les estimations futures des flux de trésorerie disponibles anticipés, et les pistes d'action. Aya met en garde le lecteur de ne pas accorder d'importance indue aux énoncés prospectifs.

Les risques et les incertitudes qui pourraient affecter les énoncés prospectifs comprennent notamment : les risques inhérents à l'exploration et au développement de propriétés minières, incluant les approbations gouvernementales et l'obtention des permis, l'évolution de la conjoncture économique, les variations mondiales des prix pour l'argent, pour l'or et d'autres intrants importants, les changements apportés aux plans miniers (incluant, sans s'y limiter, le débit de traitement et les taux de récupération étant affectés par les caractéristiques métallurgiques) et d'autres facteurs, comme des retards dans l'exécution des projets, dont plusieurs échappent au contrôle d'Aya, ainsi que d'autres risques et incertitudes qui sont plus amplement décrits dans la notice annuelle 2023 d'Aya datée du 28 mars 2024 et dans les autres documents d'Aya déposés auprès des autorités réglementaires en valeurs mobilières, lesquels sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Aya n'assume aucune obligation d'actualiser les énoncés prospectifs si les hypothèses relatives à ces plans, estimations, projections, opinions et avis devaient changer. Rien dans le présent document ne devrait être considéré comme étant une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de vente de titres d'Aya. Toute référence à Aya inclut aussi ses filiales, à moins que le contexte ne s'y prête pas.